



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; MM. VOISIN, Jacques VEUNAC, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mmes CASTEL, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. VEUNAC à M. BOROTRA ; M. VOISIN à M. CÉLAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 14 - RESSOURCES - PERSONNEL.

EMPLOIS DE DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE.

Monsieur GRENADE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibérations du 23 septembre 2005, le Conseil avait renouvelé l'emploi de Directeur du Développement Economique de la Communauté et créé un emploi de Chargé de mission Environnement et Développement Durable.

Le libellé de ces délibérations pouvait laisser penser que ces emplois étaient créés pour une durée déterminée, ce qui est inapproprié puisque, s'agissant d'emplois permanents, ceux-ci ne peuvent être supprimés que par décision expresse du Conseil, après avis du Comité Technique Paritaire.

Afin d'éviter toute confusion, il est demandé au Conseil d'acter le maintien de ces deux emplois dans l'état des effectifs.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 23 DEC. 2008

Affiché le 23 DEC. 2008



P/Le Président,

Le Conseiller délégué,